**COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE LA PREMIERE JOURNEE DE FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINE, FINANCIERE ET STATISTIQUES DES STATISTIQUES DE LA DNEC ET DES 7 DIOCESES DE TOGO**

Le 25 juin 2024 a marqué le lancement d'une formation cruciale organisée par la Direction Nationale de l'Enseignement Catholique (DNEC) du Togo. Cette session de trois jours, intitulée "Formation du personnel en charge des ressources humaines, financières et statistiques", s'est tenue dans la salle de réunion de la DNEC à Lomé. Elle visait à renforcer les compétences du personnel de la DNEC et des sept diocèses du Togo en matière d'administration, particulièrement dans les domaines de la gestion fiscale (Office Togolais des Recettes - OTR), de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) et de la collecte des statistiques.

L’ordre du jour de cette première journée, dédié à la fiscalité OTR, s’articulait autour des principaux points suivants :

8H00 : Accueil et installation

8H30 : Prière et mot d’ouverture (par le directeur national)

9H00 : 1ere Communication

10H30 : Pause

11H00 : 2e Communication

13H00 : Pause déjeuner

15H00 : Echanges

16H00 : Prière et fin.

Cet ordre du jour a été réaménagé pour que les travaux de la journée finissent plutôt que prévu.

Etaient présents 23 participants dont 6 femmes et 17 hommes.

Conformément à l’ordre du jour, la journée a débuté à 8h00 avec l'accueil et l'installation des participants. À 8h30, le Révérend Père Pierre Marie Chanel AFFOGNON, Directeur National de l'Enseignement Catholique du Togo, a ouvert officiellement la session par une prière et un discours de bienvenue. Dans son allocution, il a souligné l'importance de la formation, rappelé les principes fondamentaux de l'enseignement catholique au Togo, et fourni des directives pratiques pour assurer le bon déroulement de la formation. Apres la présentation des invités des différents diocèse, Il a également ensuite invité les trois formateurs de l'OTR à décliner leur identité: M. VOTOR Kossi, Chef Section fiscalité locale, M. AGAMAH Kodjo Essohana, Chef Section législation fiscale et documentation, et M. ABALO Komla Olivier, Inspecteur des finances publiques à la Direction de la Communication et des Services aux Usagers.

La première communication, débutée à 9h15, a été assurée par M. AGAMAH Kodjo Essohana sur le thème "Les exigences juridiques de l'OTR à l'endroit des établissements scolaires catholiques du Togo". Il a commencé par une introduction générale sur le système fiscal togolais, expliquant le rôle crucial de l'OTR dans la collecte des recettes fiscales et douanières. Il a souligné l'importance pour les établissements scolaires catholiques de comprendre et de se conformer aux exigences de l'OTR. M. AGAMAH a détaillé le système auto-déclaratif en vigueur au Togo et les différents régimes fiscaux, notamment le Régime du bénéfice réel d'imposition et le Régime synthétique d'imposition. Il a également abordé les obligations fiscales à la création d'une entité et au cours de sa vie, insistant sur l'importance de l'immatriculation fiscale et des déclarations annuelles.

Une pause-café a été observée de 11h05 à 11h20, permettant aux participants d'échanger informellement sur les points abordés.

La deuxième communication, présentée par M. ABALO Komla Olivier à partir de 11h20, a porté sur "Les différents impôts, droits et taxes,". Il a dressé un panorama complet des impôts d'État et des impôts locaux, détaillant chaque catégorie. M. ABALO a mis en lumière les exonérations dont bénéficient les écoles, notamment en matière de TVA, de droit de patente et de taxe foncière. Il a ensuite approfondi les sujets de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP), de l'Impôt sur les Sociétés (IS), et de la taxe d'habitation. La présentation s'est conclue par un exposé sur les sanctions fiscales, soulignant l'importance du respect des obligations fiscales pour éviter ces pénalités.

Chaque présentation a été suivie d'une session de questions-réponses animée, permettant aux participants d'éclaircir des points spécifiques. Les débats ont notamment porté sur la création des Numéros d'Identification Fiscale (NIF), obligatoire pour tous les employés et employeurs, ainsi que sur le statut fiscal particulier des établissements à but non lucratif. Ces échanges ont permis d'approfondir la compréhension des participants sur ces aspects cruciaux de la gestion fiscale.

Au cours de la journée, on a noté la visite d'une responsable de l'OTR, venue s'assurer du bon déroulement des activités, soulignant ainsi l'importance accordée à cette formation par l'administration fiscale.

À l'issue de chaque communication, le Directeur National a pris soin de faire un récapitulatif des points clés à retenir, renforçant ainsi l'assimilation des informations cruciales par les participants.

La formation s'est achevée vers 15h00 avec le mot de clôture du Directeur National. Le Révérend Père AFFOGNON a chaleureusement remercié les formateurs et leur hiérarchie pour leur contribution précieuse et leur disponibilité. Il a également exhorté les participants à partager activement les connaissances acquises avec leurs collègues respectifs, soulignant l'importance de diffuser ces informations cruciales au sein de leurs diocèses. Une prière finale a conclu cette première journée de formation, marquant la fin d'une session intensive et enrichissante.

Cette première journée de formation a permis aux participants d'acquérir une compréhension approfondie du système fiscal togolais et des obligations spécifiques des établissements scolaires catholiques envers l'OTR. Elle a posé les bases nécessaires pour une gestion administrative et financière plus efficace et conforme à la législation fiscale. Les connaissances acquises permettront aux participants de mieux naviguer dans le paysage fiscal complexe, d'éviter les pièges courants et de garantir la conformité de leurs diocèses aux exigences de l'OTR, assurant ainsi la pérennité et le bon fonctionnement des établissements scolaires catholiques du Togo.

Fait à Lomé, le 25 juin 2024

Les Rapporteurs de Séance

M. BOKO Albert de la DDEC Sokodé

M. KOUGNIGAN Komlanvi Henri de la DDEC Atakpamé